

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
23 juin 2022**

- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

**1. Procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 - Approbation**

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

**2. GAL - Parc Naturel - Candidature à la reconnaissance du Parc naturel Coeur de Condroz - Plan de gestion - Présentation - Validation**

Le Conseil communal prend acte de la présentation, par le GAL, de la candidature à la reconnaissance du Parc naturel Coeur de Condroz.

Il est par ailleurs invité à valider ladite candidature.

**3. GAL - Exploitation d'une plateforme biomasse en vue de la transformation de résidus de bois en plaquettes (chauffage) - Constitution de l'ASBL pluricommunale**

Le marché d'exploitation d'une plateforme biomasse a été attribué à BIOSPACE.

L'ASBL pluricommunale doit maintenant être constituée dans les plus brefs délais afin que la plateforme puisse être exploitée à partir de début 2023, conformément aux délais fixés par le projet POLLEC 2020. Pour rappel, le 24 février 2022, le Conseil a pris acte des projets de statuts. Ceux-ci ont été remaniés et doivent être approuvés.

Ainsi, il est demandé au Conseil communal :

- De constituer une ASBL pluricommunale nommée "CléBois" avec les communes de Gesves et d'Ohey, composée d'élus de la majorité des communes partenaires
- D'approuver les statuts de l'ASBL pluricommunale
- De désigner les représentants suivants à l'Assemblée générale suivant la proposition reçue des différents partis politiques concernés.

- *Majorité* :

- Jean-Luc MOSSERAY
- Paul-Bernard LESUISSE
- Julien DELFOSSE

- *Minorité* :

- Gaëlle JACOBS
- Marielle MERCIER ou Valéry GREGOIRE

- De proposer à l'assemblée générale à créer, la désignation des administrateurs de l'ASBL suivant la proposition reçue des différents partis politiques concernés.